ANALYSE
FINANCITÉ

AUTRICE
MORGANE KUBICKI

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

LES INDICES

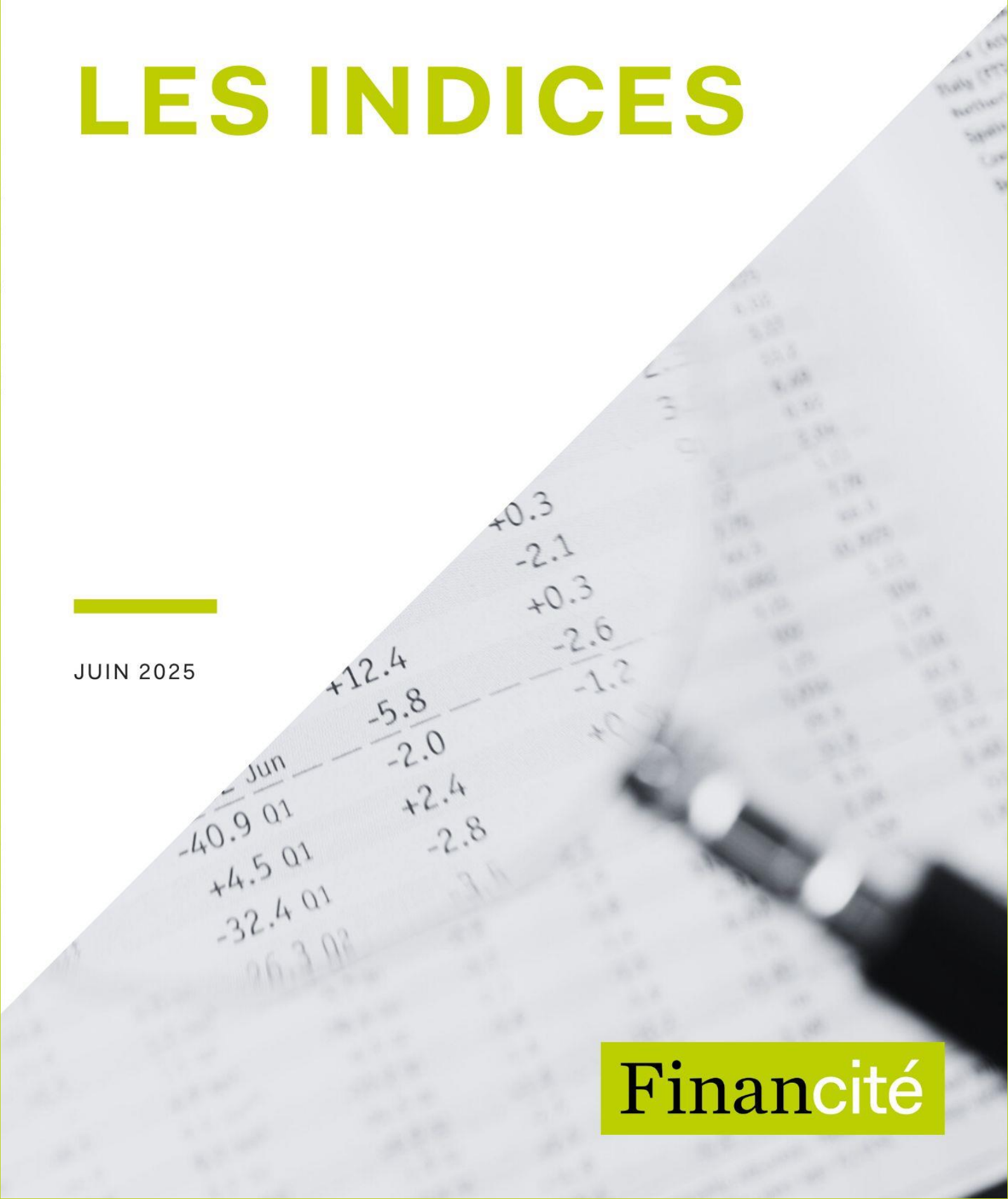

JUIN 2025

Financité

Les investisseur·euse·s, jeunes en particulier, sont de plus attirés par les fonds indiciels qui se contente de suivre un marché plutôt que de sélectionner volontairement des entreprises. Cette analyse vise à expliquer ce qui se cache derrière ce produit d'investissement.

En quelques mots :

- Quand on dit qu'une bourse est en hausse ou en baisse, on se réfère généralement à son indice principal.
- Les indices ne sont pas seulement un moyen de comparer les marchés entre eux. Ils servent aussi à comparer les performances des gestionnaires de fonds.
- Au lieu de sélectionner scrupuleusement les entreprises, les fonds indiciels répliquent fidèlement un indice de référence.

Mots clés liés à cette analyse : fonds d'investissement, bourse

Introduction

« Le Dow Jones est en recul de 3 points pendant que le CAC40 clôture en hausse de 8 %. » Les points bourse se font peut-être de plus en plus rares à la radio ou à la télévision, mais produisent inlassablement la même musique : une succession de noms d'indices qui clôturent en hausse ou en baisse mais qui n'évoquent pas grand-chose à la majorité des auditeur·rice·s.

Les indices sont pourtant essentiels pour mesurer la bonne tenue d'une économie, d'une zone géographique ou d'un secteur… si pour autant on estime que la bourse est un indicateur valable de bonne ou mauvaise santé.

Quand on dit qu'une bourse est en hausse ou en baisse, on se réfère généralement à son indice principal. En Belgique, c'est le BEL20 qui fait office de référence. Il regroupe les 20 plus grosses sociétés cotées en Belgique. Chacune « pèse » sur l'indice en fonction de sa taille. Si les actions de la plus importante société du BEL20 sont en hausse, cela aura donc plus de poids que si les actions de la plus petite sont en baisse.

Les indices sont donc un moyen de suivre les performances d'un marché spécifique et de le comparer. Si le BEL20 fait mieux que le CAC40 (composé des 40 plus grosses sociétés cotées en France), cela veut donc dire que la Belgique fait mieux que la France. S'il fait mieux que le Dow Jones, cela veut dire que les plus grosses sociétés cotées belges sont plus prisées que les plus grosses sociétés cotées américaines.

1 Comparer les gestionnaires

Mais les indices ne sont pas seulement un moyen de comparer les marchés entre eux. Ils servent aussi à comparer les performances des gestionnaires de fonds.

Imaginez-vous gestionnaire de fonds d'investissement. Vous avez une somme qui vous a été confiée par différent·e·s investisseur·euse·s, disons 1 000 euros (vous gérez un tout petit fonds par rapport à vos concurrent·e·s, toutes nos excuses !). Vous allez répartir ces 1 000 euros en achetant des actions et des obligations des entreprises belges que vous aurez sélectionnées parce que vous pensez qu'elles se portent bien. À la fin de l'année, vos 1 000 euros se sont peut-être transformés en 1 100 euros car vous avez fait quelques opérations (achats et ventes) bien senties et votre fonds affiche donc un rendement de 10 %. Vous êtes satisfait·e, mais sur la même période, le BEL20 a augmenté de 12 %. Raté, vous n'avez pas fait mieux que le marché.

2 Personne ne bat le marché

Avec votre fonds, vous avez fait ce que l'on appelle la gestion « active ». Vous avez analysé les chiffres, choisi des entreprises prometteuses… vous y avez passé du temps. Et pourtant, votre chance de battre le marché était faible. Le gestionnaire de fonds Easyvest affirme à partir des données disponibles sur Morningstar et Bloomberg de 2005 à 2015 que 38 % des gestionnaires de fonds belges sont capables de battre le

marché mondial sur l'année. Ceux qui réussissent à battre le marché deux années consécutives ne sont plus que 15 %. Seul un petit pourcent parviennent à faire mieux sur 5 ans. « La probabilité que vous sélectionniez un gestionnaire capable de battre le marché cinq années de suite tombe à une chance sur cent », affirme le gestionnaire.

Face à ce constat, des gestionnaires plus fainéant·e·s ont choisi la gestion passive. Le principe est simple : au lieu de sélectionner scrupuleusement les entreprises, ces fonds répliquent fidèlement un indice de référence. Dans le cas du BEL20, vous auriez donc acheté pas mal d'actions de AB Inbev et Umicore, un peu moins de KBC et Ageas, encore un peu moins de Solvay… et ainsi de suite. Vous auriez ainsi créé un fonds indiciel. En anglais, on appelle cela un « tracker », qui vient de la traduction du verb « to track », soit « suivre à la trace ».

Si vous n'avez pas assez de sous pour opérer une réplication physique totale, vous pourrez toujours choisir d'optimiser en choisissant quelques titres connus pour se comporter globalement comme l'indice. Cela dépendra de la taille de votre fonds, de la disponibilité des titres qui composent l'indice et des frais d'achat et de vente.

Dernière étape, si les parts de votre fonds peuvent elles-mêmes être achetées ou vendues en bourse (ou, pour faire court, que votre fonds est lui-même coté en bourse), vous aurez créé un « exchange-tradedfund », ou un ETF). Cette opération a l'avantage de rendre le produit plus « liquide », car chaque part est négociable chaque jour en bourse et peut donc être achetée ou vendue très facilement.

Physique ou synthétique

Un fonds indiciel physique est composé de toutes les actions des sociétés de l'indice. La répartition du capital investi est égale à la répartition dans l'indice lui-même. La valeur de toutes les actions du fonds additionnées augmente ou diminue en fonction de l'indice.

À l'inverse, un fonds indiciel synthétique n'achète pas les actions elles-mêmes. Il conclut un accord avec une autre partie (une banque) qui lui verse un rendement basé sur la performance de l'indice choisi. Si l'indice fait mieux que ce qui est prévu dans le contrat, la banque doit payer le gestionnaire du fonds. Si l'indice fait moins bien, c'est le gestionnaire qui paie la banque.

3 Une idée pas si nouvelle

Le premier à avoir eu cette idée s'appelle Richard Allen Beach. En 1967, il décide de créer un fonds basé sur le Dow Jones (qui repose sur la capitalisation boursière de 30

des plus grosses entreprises cotées aux États-Unis).

L'idée, c'est que personne ne fait mieux que le marché à long terme. À part peut-être Warren Buffet, 94 ans, surnommé « l'Oracle d'Omaha » et connu pour toujours réaliser de très juteuses opérations boursières, difficile de toujours avoir raison. Cela dit, même lui a conseillé les fonds indiciels.

Il faut dire que ce type de fonds présentent aussi un autre avantage de taille : les coûts. Dans un fonds « actifs », le·la gestionnaire s'octroie des frais de gestion pour toutes ses recherches et opérations quotidiennes. Dans le cas des fonds indiciels, il « suffit » de refléter fidèlement l'indice que vous avez choisi et faire des adaptations à la marge en fonction de l'évolution du marché. Voilà qui permet de réduire les frais de gestion au minimum, et donc améliorer la performance nette.

Selon Morningstar, il y a désormais presque autant d'argent placé via des fonds indiciels que des fonds actifs. L'Autorité des marchés et services financiers (FSMA) tient également des statistiques sur les placements des investisseur·euse·s belges et affirme que les investissements en Exchange-Traded Funds (ETF) sont de plus en plus prisés. Les jeunes, en particulier, investissent de plus en plus dans ces fonds indiciels.

76 000 investisseur·euse·s belges ont acheté ou vendu des ETF au cours du quatrième trimestre de l'année 2024, un nombre record en progression de près de 25 % par rapport au trimestre précédent. La moitié des nouveaux·elles investisseur·euse·s choisissent les actions comme premier placement, tandis qu'un peu plus d'un tiers leur préfèrent les ETF.[1]

Conclusion

Il faut tout de même noter un biais important : la majorité des ETF proposés suivent de gros indices américains. Il y a donc un intérêt pour les grosses sociétés américaines et l'économie outre-Atlantique en général.

Depuis quelques années, la gestion passive s'est invitée dans les fonds dits « socialement responsables ». Il existe de fait des indices « bas carbone » qui regroupent par exemple les plus grosses sociétés cotées mais qui ont une empreinte carbone restreinte ou dont l'activité est alignée avec l'accord de Paris.

Mais comme pour les fonds classiques, le processus de sélection des entreprises qui constituent l'indice reste parfois très laxiste et considère facilement qu'une entreprise est durable ou, au moins, un peu moins pire que les autres. Certain·e·s estiment

[1] https://www.fsma.be/fr/news/seconde-edition-du-retail-investor-dashboard

toutefois que seul un investissement réfléchi, sélectif et suivi (ce qui implique de se rendre aux assemblées générales et d'y voter en accord avec ses valeurs) peut véritablement être durable.

Morgane Kubicki
Juin 2025

Recommandations Financité

En lien avec cette analyse, le mémorandum Financité « *52 propositions pour une finance au service de l'intérêt général, proche et adaptée aux citoyen·ne·s* » [2] plaide pour.

Financer prioritairement l'économie réelle et privilégier le capital patient
Financité demande aux autorités européenne et belge de réguler la rémunération des gestionnaires de fonds afin qu'elle dépende de leur performance absolue à long terme et non pas de leur performance relative à court terme.

Interdire les financements qui permettent l'exploitation des personnes et de l'environnement
Financité demande à l'autorité fédérale d'interdire, sous peine de sanctions pénales, le financement de toute société ou État qui viole les droits fondamentaux (les droits humains, les droits sociaux, les droits civils, liés à l'environnement et à la bonne gouvernance), en se basant sur les conventions internationales ratifiées par la Belgique.

[2] Mémorandum Financité 2024 / https://www.financite.be/fr/news/decouvrez-notre-memorandum-en-vue-des-elections-2024

A propos de Financité

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société :
Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.

Finance et individu :
Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

Finance et proximité :
Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyen·ne·s et des acteurs sociaux se rassemblent au sein de Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

L'asbl Financité est reconnue par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.